

**VILLE D'HERIN**

**59195**

**Tel. 03.27.20.06.06**

**Fax 03.27.20.06.07**

**Délibération n°2024/40**

**Extrait des délibérations du**

**Conseil Municipal du 21 Novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le quatorze novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - PAQUE Marie-Cécile - SCHERER Murielle - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

KERN Claudine	à	LASSELIN Marie-Jeanne
BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
FLOUQUET Jacqueline	à	BOITTIAUX Daniel
BASSEZ Michel	à	PASEK Florent.

Absente : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 22

Votants : 26

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : Demande de subvention dans le cadre du dispositif RENOV+/ Projet rénovation/extension de l'école maternelle Gabriel Péri.

Adoptée à l'Unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°D22118 en date du 27 Juin 2022 relative à la mise en place d'une dotation de ruralité destinée aux 40 communes de moins de 5 000 habitants, destinée à soutenir les programmes d'investissement communaux sur le mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2023 décidant de lancer l'opération de réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle Gabriel Péri afin de regrouper en un même endroit les 2 écoles maternelles de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter de la CAPH une subvention dans le cadre du dispositif Rénov+ pour l'opération d'investissement suivante :

Réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle Gabriel Peri.

Coût total estimé : 3 912 709,34€ H.T. soit 4 695 251,21€ T.T.C.  
FCTVA estimatif : 770 209,01€

**DOTATION DISPOSITIF RENOV+ ATTENDUE (30%) : 1 177 512,70 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter de la CAPH l'attribution de la subvention dans le cadre du dispositif Rénov+ pour l'opération de réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle Gabriel Péri.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



# COMMUNE DE HERIN

## PLAN DE FINANCEMENT

### OPERATION D'INVESTISSEMENT : Réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle Gabriel Peri

DEPENSES		RECETTES	
		DOTATION RENOV + CAPH	1 177 512,70 €
Coût du projet HT	3 912 709,34 €	ADVB	600 000,00 €
		DSIL	250 000,00 €
TVA (20 %)	782 541,87 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	770 209,01 €
		Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - FCTVA)	1 897 529,50 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 695 251,21 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 695 251,21 €</b>

Fait à Herin , le 21/11/2024 .

Le Maire

Signature

